

**DÉCISION SUR LE THÈME DE L'ANNÉE 2022 DE L'UNION AFRICAINE « BATIR  
UNE RÉSILIENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NUTRITIONNELLE ET  
ALIMENTAIRE SUR LE CONTINENT AFRICAIN : RENFORCER LES SYSTÈMES  
AGRO-ALIMENTAIRES ET LES SYSTÈMES  
DE SANTÉ ET DE PROTECTION SOCIALE POUR ACCÉLÉRER LE  
DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE ET DU CAPITAL HUMAIN »**

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** les décisions et les engagements pris par l'Union africaine (UA) en matière de nutrition ; la création en 1987 du Groupe spécial africain sur le développement de l'alimentation et de la nutrition (ATFFND), l'adoption de la Déclaration de Maputo sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) dans le cadre de l'initiative du NEPAD en 2003 (**Assembly/AU/Decl.7 (II)**) ; l'approbation de la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ADFNS) en 2010 (Assembly/AU/Dec.327 (XV)) ; l'adoption de la Déclaration de Malabo en 2014 (**Assembly/AU/Decl.4 (XXIII)**) ; l'approbation en 2014 de la désignation du « champion » de l'Union africaine pour la nutrition (**Assembly/AU/Decl.4 (XXIII)**) ; l'adoption de la Stratégie révisée de la nutrition régionale de l'Union africaine (2016-2025) en 2016 (**Ex.CL/Dec.638**) ; l'approbation de l'Initiative des leaders africains pour la nutrition (ALN) en 2018 (Assembly/AU/Dec.681(XXX)); et le lancement de la Fiche d'évaluation et de résultat de la responsabilité en matière de nutrition en 2019 (**Assembly/AU/Dec.681(XXX)**) ;
2. **FÉLICITE** la République de Côte d'Ivoire et Son Excellence Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour avoir proposé la nutrition comme thème de l'année 2022, **SE FÉLICITE EGALEMENT** des efforts déployés actuellement aux niveaux national, régional et continental dans le cadre de la mise en œuvre des décisions et engagements mentionnés ci-dessus pour lutter contre toutes les formes de malnutrition ;
3. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des efforts menés par le « champion » de l'Union africaine pour la nutrition, Sa Majesté le Roi Letsie III, Chef d'État et de gouvernement du Royaume du Lesotho, pour appuyer le plaidoyer en faveur d'une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle au sein de l'État membre, entre les États membres et au niveau mondial ;
4. **NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION** que la pandémie de Covid-19 a créé des chocs sanitaires et économiques majeurs au niveau mondial, qui ont des impacts sans précédent sur la santé, la nutrition et les moyens de subsistance des populations, **EXHORTE** toutes les parties prenantes à prendre des mesures qui s'imposent pour préserver les acquis, particulièrement chez les populations pauvres et les vulnérables dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en concevant les interventions pertinentes ;

5. **SE FELICITE** de la note conceptuelle et du plan d'action pour la proposition du thème de l'année 2022 de l'Union africaine qui porte sur la nutrition : *«Bâtir une résilience en matière de sécurité nutritionnelle et alimentaire sur le continent africain : renforcer les systèmes agro-alimentaires et les systèmes de santé et de protection sociale pour accélérer le développement socioéconomique et du capital humain »*;
6. **RÉITÈRE** l'importance continue de la nutrition, particulièrement la nutrition infantile, en tant que pilier majeur du développement du capital humain et de la transformation sociale et économique de l'Afrique, et appelle tous les États membres à continuer de donner la priorité à la nutrition en mettant en œuvre les priorités définies dans le plan d'action 2022 de l'année ;
7. **APPROUVE** le thème de l'année 2022 de l'Union africaine sur la nutrition *« Bâtir une résilience en matière de sécurité nutritionnelle et alimentaire sur le continent africain : renforcer les systèmes agro-alimentaires et les systèmes de santé et de protection sociale pour accélérer le développement socioéconomique et du capital humain »*.